

COMPTE RENDU de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 30 septembre 2021

Le 30 septembre 2021 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 24 septembre sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire
Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Monsieur CONTANT David, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Celine, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame POINSIGNON Magali, Madame RAVARD Caroline, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux.

Absents avec excuse : ./.

Absents sans excuse : ./.

1) ILLUMINATIONS DE NOEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu les dispositions relatives aux MAPA,
- Considérant le besoin de poser des illuminations de Noel complémentaires,
- Après avoir entendu M. DUVAL Jacques, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de louer un ensemble de motifs d'illuminations de Noël à l'entreprise LEBLANC sise au Mans pour un montant de 1135.68 € HT/ an pour une durée de 3 ans
- de louer un ensemble de motifs d'illuminations de Noël à l'entreprise DECOLUM sise à Tronville en barrois pour un montant de 897.64 € HT/ an pour une durée de 3 ans
- d'acquérir des motifs d'illumination de Noel à l'entreprise REXEL sise à LA MAXE pour un montant de 884.69 € HT
- de confier la pose et dépose d'une partie des illuminations de Noel à UEM sise à Metz pour 3521.68 € HT

et donne mandat à M. le Maire pour signer, engager et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

2) TARIFS SALLE POLYVALENTE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 07.05.2002 du conseil municipal relative à la reprise de la gestion de la salle polyvalente par la mairie,
- Vu les dispositions de la comptabilité publique,
- Vu la délibération du 20.12.2018 relative aux tarifs de location de la salle polyvalente,
- Après avoir entendu M. Jean-Marc BUR, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs et modalités d'utilisation de la salle à compter du 1er janvier 2022 conformément au tableau ci-dessous :

	La Maxe	Extérieur
Evènements familiaux		
Petite salle	70,00 €	270,00 €
Petite salle sans cuisine avec vaisselle	120,00 €	300,00 €
Petite salle + cuisine	140,00 €	410,00 €
Petite salle + cuisine samedi et dimanche	240,00 €	420,00 €
Grande salle et cuisine	270,00 €	650,00 €
Grande salle + petite salle + cuisine / par jour	350,00 €	750,00 €
Grande salle + petite salle + cuisine samedi et dimanche	390,00 €	800,00 €
Petite ou grande salle pour enterrement	Gratuit	
Matinée dansante sans restauration		
Matinée dansante sans restauration	250,00 €	440,00 €

Vin d'honneur avec verres		
Petite salle	80,00 €	200,00 €
Grande salle	140,00 €	300,00 €
Pour représentation théâtrale, arbre de Noel (Loto, belote, tarot...)		
Grande salle	160,00 €	410,00 €
Repas annuel d'association		
Grande salle avec cuisine	100,00 €	410,00 €
Forfait association La Maxe hors repas dansant		
1 à 5 utilisations	110,00 €	
6 à 10 utilisations	140,00 €	
11 à 30 utilisations	210,00 €	
Plus de 30 utilisations	340,00 €	
Prêt de la petite salle pour les AG (associations du village)	Gratuit	

3) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - PERISCOLAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délibérations du 27.05.1999 et du 21.03.2002,
- Considérant les échéances des contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- Considérant les services apportés aux habitants par l'activité périscolaire,
- Vu l'avenant au contrat enfance jeunesse pour 2020,
- Considérant que le contrat enfance jeunesse est arrivée à échéance,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriales Globale et ses éventuels avenants pour la période 2021-2025.

4) REMISE A NIVEAU DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Considérant la nécessité de remise à niveau du revêtement du terrain de football synthétique,
- Après avoir entendu M. PERNET Thierry, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le regarnissage du revêtement du terrain de football synthétique à l'entreprise TECHNIGAZON sise à ATTON pour le montant de 13500 € HT et donne mandat au Maire pour signer, engager et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

A LA MAXE, le 4 octobre 2021

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

	LISTE DES DELIBERATIONS
N°	OBJET
1	ILLUMINATIONS DE NOEL
2	TARIFS SALLE POLYVALENTE
3	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE-PERISCOLAIRE
4	REMISE A NIVEAU DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS		MUNICIPAL	SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
PERNET	Thierry	1er Adjoint	
BUR	Jean-Marc	2 ^{ème} Adjoint	
WALLERICH	Patricia	3 ^{ème} Adjointe	
DUVAL	Jacques	4 ^{ème} Adjoint	
ALLAIN	Jean-Yves	Conseiller	
CONTANT	David	Conseiller	
DEBLAY DAVOISE	Audrey	Conseillère	
HENOT	Valérie	Conseillère	
LAPAQUE	Celine	Conseillère	
PEGORARO	Nicolas	Conseiller	
POINSIGNON	Magali	Conseillère	
RAVARD	Caroline	Conseillère	
THISSELIN	Vincent	Conseiller	
THOMAS	Sandrine	Conseillère	